

**ASSLOCIMM.** Immeubles Gare-des-Eaux-Vives 24-26 et Frank-Thomas 10-10bis

**Assemblée générale du jeudi 26 avril 2012 à 18'30 Hres.** Rapport de M. Guillermin

---

Rapport technique concernant les travaux réalisés au 24 et 26 Gare-des-Eaux-Vives.

---

Mon rapport à l'assemblée générale extraordinaire, du 27 septembre 2011, évoquait la pénibilité de vivre dans un chantier de restauration et de rénovation au 24 G.E-V. J'ai constaté en début de travaux au 26 G.E-V. que les remarques formulées, auprès de la direction de travaux, n'étaient que très partiellement prises en compte.

Nous avons témoigné, par écrit, à Swiss Life de notre constat après travaux immobilier et ceci personnellement auprès de MM. Raning et Dill, par plis recommandés avec accusés de réception en date du 26 janvier 2012.

Nous évoquions :

- 1) Technique et exploitation du chantier.
- 2) La salubrité.
- 3) Nous proposons des solutions en informant :

«Effectivement il nous serait désagréable qu'interviennent les syndicats ouvriers, la SUVA, le DCTI, ou d'autres instances compétentes en matière de salubrité» mettant un terme à des activités ne tenant pas compte du respect des locataires.

Leur réponse par courrier du 31 janvier 2012 fut décevante et à «côté de la plaque». Swiss Life est, selon citation de M.Dill, «très attentive au respect des règles et des normes de la construction» ceci par l'intermédiaire de leurs mandataires.

Le 09 février 2012, par lettre recommandée à Swiss Life (MM. Raning et Dill) votre comité demandait que la société propriétaire impose, par écrit, aux entrepreneurs le respect des règles de salubrité.

Nous demandions une réponse à notre courrier. Aucune réponse.

Nous concluons que notre «constat après travaux immobiliers» n'a pas intéressé notre propriétaire. Il en va de même pour les 4,9 kg de papier composé de rapports et constats internes ainsi que de la correspondance avec Livit et Swiss Life.

En conclusion nous demandons aux locataires du 26 G.E-V. d'être vigilants quant à la suite des travaux.

Nous citerons l'incident du 11 avril 2012 concernant la chaufferie où votre comité a rapidement réagi.

En résumé vos propositions et réflexions quant aux futurs travaux, des 26 G.E-V. ainsi que FT 10 + 10bis, seront examinées avec soin par le comité. Nous avons besoin de l'appui de chacun pour connaître vos problèmes concernant les travaux.

Genève le 19 avril 2012

Michel GUILLERMIN